



Association loi 1901
Crèche à domicile
Spécialiste de la garde partagée
Prise en charge de l'enfant en situation de vulnérabilité

COURRIER JUIN 2019
À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANT-ES À DOMICILE

☞ **INFORMATIONS IMPORTANTES qui vous concernent tous :**

L'association sera fermée du 08 au 25 août inclus : Il faudra donc en tenir compte notamment pour ce qui concerne les fins de contrats (voir ci-dessous).

Les **clôtures de payes** devront être effectuées **le dernier jour du mois impérativement** du fait des délais qui se sont restreints pour effectuer les déclarations des heures à PAJEMPLOI mais aussi du fait que nous avons beaucoup de fins de contrats à traiter en débuts et fins de mois.

Il vous faudra donc nous renvoyer les calendriers horaires si possible quelques jours avant la fin du mois et impérativement le dernier jour de travail si c'est en cours de mois.

☞ **MODIFICATIONS / FINS DE CONTRATS :**

Pour les modifications de contrat : certains envisagent des modifications pour cet été (fins de gardes groupées...) ou pour la rentrée scolaire. Il est important de nous tenir au courant avant la fin juin pour que nous puissions vous transmettre l'avenant au contrat dans les meilleurs délais.

Pour les fins de contrats : il faudra nous renvoyer les fiches de renseignements dès que les dates de préavis sont confirmées et les calendriers horaires avant la date de fin de contrat pour que vous puissiez remettre tous les papiers de fin de contrat à votre salariée le dernier jour du contrat.

IMPORTANT : Merci de tenir compte des dates de fermeture de l'association en août et des dates de congés de Claudette (qui gère les gardes simples) : du 17 au 23 juillet inclus ainsi que de celles de Marie-Hélène (qui gère les gardes groupées) : du 10 au 16 juillet inclus : inutile de préciser qu'elles ne pourront s'occuper de vos dossiers pendant leurs vacances ☺ !

☞ **PAJEMPLOI (suite) :**

Nous vous conseillons d'attendre que tout soit correctement paramétré au niveau des bulletins PAJEMPLOI (ce n'est toujours pas le cas actuellement) et que les délais de versement des salaires soient confirmés pour souscrire à l'option PAJEMPLOI + si vous envisagez cette possibilité.

Par ailleurs, au vu des informations figurant sur votre compte suite aux déclarations du mois de mai, l'aide à la rémunération de la salariée est bien versée 2 jours après à PAJEMPLOI qui prélève donc sur votre compte la différence avec les charges restant à payer (si ce montant de charges est inférieur à l'aide à la rémunération, PAJEMPLOI vous verse la différence).



Vous avez dû recevoir la semaine dernière notre invitation pour **la kermesse** qui aura lieu **le mercredi 26 juin à 10h30** à l'Association. Nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence ou pas avant **le mercredi 19 juin**.

Vous allez recevoir prochainement une invitation pour vous inscrire à notre traditionnelle sortie de fin d'année à ANIMAPARC qui aura lieu **le mercredi 3 juillet**.

PROGRAMME DES ATELIERS :

Voici le programme des différents ateliers pour les mois de juin et juillet:

Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébés



MOIS DE JUIN :

- **Mercredi 5 juin : 10h00**
- **Jeudi 6 juin : 10h00**

Les ateliers Découvertes

- **Jeudi 06 juin**: de 9h30 à 10h30 **Les Grimpeurs** : Atelier sensori-moteur (à Jolimont),
de 10h30 à 11h30 **Les Explorateurs** : Atelier sensori-moteur (à Jolimont),
- **Vendredi 07 juin**: **Les Manipulateurs** : « Patouille peinture »,
- **Jeudi 13 juin** : **Les Manipulateurs** : Atelier sensori-moteur (à Jolimont),
- **Vendredi 14 juin** : **Les Grimpeurs** : Pâte à modeler (maison),
- **Jeudi 20 juin** : de 9h30 à 10h30 **Les Grimpeurs** : Atelier sensori-moteur (à Jolimont),
de 10h30 à 11h30 **Les Explorateurs** : Atelier sensori-moteur (à Jolimont),
- **Vendredi 21 juin** : **Les Manipulateurs** : Manipulation de paniers surprises,
- **Jeudi 27 juin** : **Les Manipulateurs** : Atelier sensori-moteur (à Jolimont),
- **Vendredi 28 juin** : **Les Grimpeurs** : Les tableaux de craies,
- **Jeudi 4 juillet** : de 9h30 à 10h30 **Les Grimpeurs** : Atelier sensori-moteur (à Jolimont),
de 10h30 à 11h30 **Les Explorateurs** : Atelier sensori-moteur (à Jolimont),
- **Vendredi 5 juillet** : **Les Manipulateurs** et **les Grimpeurs** : Sortie Bibliothèque Bonnefoy (*vous recevrez une e-invitation*).

Les ateliers Thématiques :

Le lundi :

- **Lundi 03 juin**: **Eveil corporel**,
- **Lundi 10 juin** : **FERIE**,
- **Lundi 17 juin** : **Motricité fine** : Etendoir à linge (*l'atelier se fera à la ludothèque Achiary car il y aura une formation à l'association*),
- **Lundi 24 juin** : **Atelier thématique** : Cuisine : les insectes en folie,
- **Lundi 1^{er} juillet** : **Eveil corporel**.

► Le mardi :

- Mardi 04 juin: **Eveil corporel**,
- Mardi 11 juin : **Atelier thématique** : Sable magique et coquillage,
- Mardi 18 juin : **Motricité fine** : Etendoir à linge (*l'atelier se fera à la ludothèque Achiary car il y aura une formation à l'association*),
- Mardi 25 juin : **Atelier thématique** : Cuisine : les insectes en folie,
- Mardi 2 juillet : **Eveil corporel**.



➤ Les ateliers d'ETE :

Cette année les ateliers « d'Été » débiteront le **lundi 8 juillet** et se termineront le **vendredi 26 juillet**. Ils auront lieu principalement le **lundi, mardi, jeudi et vendredi à 10h00** à l'association. Nous limitons les places à 18 enfants par atelier. **Vous ne pourrez inscrire votre enfant qu'à un seul atelier par semaine**. Nous accueillerons les bébés à partir de 6 mois, un petit coin douillet leur sera réservé...

Vous recevrez courant de la semaine prochaine, une invitation par e-mail vous précisant tous les détails.



Pour des raisons d'organisation et d'aménagement de l'espace, il est possible que nous soyons dans l'obligation de modifier le programme des ateliers.

☞ LES FORMATIONS :

En juin, aura lieu le module IX : « s'occuper d'un enfant né prématurément » du **17 au 21 juin**. Des places sont encore disponibles. Si vous êtes intéressé-es, merci de contacter Sandra urgemment.

Suite à la réforme de la formation professionnelle, l'OPCO (Opérateurs de Compétences) des Entreprises de proximité conseille d'utiliser les heures CPF rapidement. Pour rappel, les anciennes heures DIF sont à utiliser avant le 1^{er} janvier 2021.

☞ LE BLOG :

Nous vous proposons ce mois-ci, un article sur : « Les bobos » du jeune enfant à panser...et à penser ».

Bonne lecture.
Bien cordialement,

L'équipe de Crèche and Do